



AVIS LIVRE VERT
« POUR UNE POLITIQUE
MONTRÉALAISE DU SPORT
ET DU LOISIR »

SEPTEMBRE 2003

Le présent avis a été réalisé par le Comité sport, loisir et culture du Conseil jeunesse de Montréal

Les membres ayant contribué à cet avis :

Madame Maude Bédard Dufour, Responsable du Comité sport, loisir et culture
Membre du secteur centre

Monsieur Vladimir Gélín
Membre du secteur est

Madame Kristen Larocque
Membre du secteur ouest

Avec la collaboration de :

Madame Sylvie Lepage, Coordonnatrice du CjM

Le Conseil jeunesse de Montréal

Le Conseil de Jeunesse de Montréal (CjM) est un comité consultatif de la Ville de Montréal officiellement lancé le 11 février 2003. Le CjM a pour mandat de conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse (12 – 30 ans) dans les décisions de l'administration municipale.

Le CjM regroupe quinze membres âgés entre 16 et 30 ans, qui proviennent d'horizons multiples et diversifiés. Cette diversité de regards apporte une valeur ajoutée au CjM car ces jeunes sont nommés en fonction de leur représentativité de la Jeunesse montréalaise.

Le Conseil jeunesse de Montréal a aussi comme tâche de participer activement dans le cadre de consultations et d'autres projets ayant une incidence directe ou indirecte sur la vie des jeunes. C'est dans cette optique que le CjM, par l'entremise de son comité

culture, sport et loisir, a participé aux différentes activités permettant l'élaboration du *Livre vert pour une Politique montréalaise du sport et du loisir de la Ville de Montréal*. Le point de vue des membres du CjM ayant participé à ces rencontres a été intégré dans le Livre Vert tout au long de ce processus. Les membres du CjM jugeaient tout de même intéressant de retenir quelques points dans le but de mettre en perspective les idées émises dans le Livre Vert *en empruntant une vision jeunesse*. Ils tiennent, par la même occasion, à souligner l'excellence du travail accompli par les différents intervenants ayant contribué à la conception de ce document et à formuler leur accord avec les grandes orientations énoncées dans ce projet de politique.

La clientèle jeunesse

*Il a été démontré que le loisir et le sport contribuent à améliorer la qualité de vie et la santé d'une communauté en général. La pratique du sport et du loisir s'inscrit comme une **priorité** pour la clientèle jeunesse qui est, tantôt bénéficiaire de services, tantôt responsable de l'organisation d'activités. Il est donc approprié de tenir compte des tendances des jeunes en matière de loisirs et de sports qui semblent se diversifier et ne plus correspondre aux pratiques traditionnelles. La forte attraction des sports extrêmes, la disponibilité des équipements informatiques et technologiques ainsi que la transformation des valeurs dû à la mondialisation des différents marchés, entraînent nécessairement une remise en question des façons de faire et de l'offre de services.

*Cette adaptation doit aussi se concrétiser par l'approche différenciée selon les sexes et ainsi garantir aux filles et aux garçons, une offre de services convenant à leurs besoins.

L'âge et le style des jeunes sont d'autres facteurs à considérer dans le développement de cette offre de services.

*Comme bien des jeunes délaissent, en vieillissant, la pratique du sport, nous croyons que la mise en place de stratégies incitatives la favorisant devient une priorité afin de garantir la santé des générations futures. La concertation entre le milieu scolaire, le milieu associatif, l'ensemble des installations et des activités disponibles pour la clientèle ainsi que les différents projets de promotion de l'activité physique, comme ceux encouragés par Kino-Québec par exemple, doit être développée et bonifiée afin d'atteindre cet objectif de remise en forme. Comme les adolescents aiment expérimenter et relever les défis, les créneaux du plein air, des activités nautiques, du skate-board, du patin à roues alignées et des excursions de grande envergure devraient représenter, en ce sens, des pistes de développement intéressantes.

*La philosophie d'intervention jeunesse, le PAR et POUR les JEUNES, qui place le jeune au centre des décisions dans sa pratique de sports et de loisirs, favorisée par la Ville de Montréal depuis de nombreuses années et reprise par de nombreuses organisations jeunesse à divers niveaux, nous semble encore aujourd'hui une formule gagnante qui doit demeurer présente dans l'ensemble des programmes et des projets s'adressant à cette clientèle. Nous irions encore plus loin en affirmant que ce type d'intervention permet l'acquisition de compétences en leadership et responsabilise les jeunes. Nous pouvons conclure qu'à moyen terme, les jeunes issus de cette intervention améliorent leur employabilité et deviennent un bassin de bonnes recrues pour les organisations.

*Plus spécifiquement, le loisir a comme bénéfice de réduire le décrochage scolaire en soutenant le sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu de vie. Un fort sentiment d'appartenance contribuerait à la réduction de plusieurs comportements à risque. Bref, le loisir permet à plusieurs jeunes de retrouver une vision positive de leur place dans la collectivité. Puisque des problématiques telles que le décrochage et les comportements sociaux déviants ont été énoncées comme étant préoccupantes par une majorité de

membres du CjM, il est cohérent que la future politique considère les impacts préventifs et sociaux que la pratique du sport et du loisir génère.

*En plus des bienfaits que procurent l'activité physique et la pratique du loisir sur l'ensemble des volets qui touche la qualité de vie des citoyens, il était impératif que Montréal se positionne sur le sujet afin que les services en matière de sports et de loisirs soient équitables, diversifiés, accessibles et de qualité et ce, à travers l'ensemble des arrondissements. Le CjM considère important que l'offre de services soit analysée en fonction des réalités et des clientèles de chaque milieu. De plus, tous les arrondissements se doivent d'accorder une partie importante de leur budget aux loisirs jeunesse et favoriser l'extension des programmes de type Jeunesse 2000, soutien financier aux Maisons de jeunes et Intervention jeunesse en milieux défavorisés (HLM). L'importance du loisir dans la vie et le développement des jeunes a déjà été démontrée. C'est pourquoi chaque jeune montréalais doit avoir accès à des loisirs de qualité et ce sans égard à sa situation sociale et économique. Ainsi, puisque l'accessibilité aux loisirs a été mentionnée comme étant une des valeurs du présent projet de règlement, chaque arrondissement devra démontrer sa volonté de donner aux jeunes l'accès à des installations répondant à leurs besoins et à des coûts abordables voire même gratuits. Que ce soit en augmentant le nombre de terrains de basket-ball, de soccer ou d'aires légales pour la pratique du skate-board, les jeunes doivent avoir accès à davantage de possibilités de pratiquer du sport et loisir de qualité. Dans le même ordre d'idées, il serait essentiel que les locaux des institutions scolaires ainsi que les cours d'écoles soient rendus accessibles en tout temps en réponse à l'actuelle pénurie d'espaces disponibles dans de nombreux secteurs. Les jeunes qui pratiquent une activité sportive de leur choix, à l'intérieur de leur école, renforcent par la même occasion leur sentiment d'appartenance vis-à-vis de celle-ci. Il est donc indispensable, tel qu'énoncé dans le Livre Vert, que la Ville signe une entente avec les institutions publiques, qui sont d'ailleurs déjà financées par les contribuables donc les citoyens, afin de permettre l'utilisation de ces installations.

*La pratique d'une activité sportive est un moment de détente et de plaisir pour les jeunes. Il est donc important que l'environnement dans lequel ils évoluent, soit aménagé en conséquence. En effet, l'idéal serait que l'espace soit aménagé en fonction d'une pratique sécuritaire du sport, en s'assurant du bon état des terrains, en fonction des caractéristiques spécifiques des jeunes; de la qualité et de la compétence des intervenants significatifs qui actualisent le service et, de l'environnement extérieur à l'installation de pratique. Il serait aussi très intéressant que la Ville, ou les arrondissements, aménagent, autour des terrains sportifs, des aires paysagers où les jeunes pourraient se réunir pour regarder leurs amis jouer ou tout simplement parler après la partie et ce, sans se faire harceler par les diverses autorités afin qu'ils arrêtent de flâner. Ainsi, au lieu de réprimer (un hypothétique problème), il serait avantageux de laisser les jeunes s'amuser et d'intervenir uniquement en cas de problèmes. Ils ont besoin de liberté et surtout qu'on leur fasse confiance. C'est pourquoi ces aires aménagées dont les jeunes pourraient avoir la responsabilité, seraient une bonne idée.

Il a aussi été mentionné que les aires de détente et de jeux pour la pratique libre d'activités de loisirs devraient être aménagées de façon à être agréable et esthétique pour les citoyens. Cette constatation est aussi vraie pour l'aménagement des aires de jeux destinées aux jeunes. Ainsi, il serait bien d'impliquer des jeunes dans le processus de décoration de ces aires, soit en recueillant leurs suggestions, soit en les faisant participer à l'aménagement de l'environnement qu'ils vont utiliser.

Les jeunes adultes

Le CJM pense que la définition d'adulte, dans l'énoncé de politique, est beaucoup trop large. En effet, cette catégorie regroupe sous sa dénomination tous les adultes âgés entre 18 et 54 ans. Or, il est clair qu'un jeune de 24 ans n'a pas les mêmes goûts, ni les mêmes besoins qu'un adulte de 54 ans. Ainsi, les loisirs pour adultes ne peuvent nécessairement satisfaire l'ensemble des personnes regroupées sous cette mention. Bien que certains arrondissements offrent une programmation en matière de sports et de loisirs très diversifiée, d'autres offrent des activités qui n'intéressent pas les moins de

30 ans. Les jeunes adultes âgés entre 18 et 30 ans semblent être « les oubliés » de la programmation du Service de la Culture, du Sport, du Loisir et du Développement social. À ce niveau, il pourrait s'avérer très révélateur de réaliser une enquête auprès des jeunes adultes de 18 à 30 ans pour connaître leurs besoins et attentes et savoir ce qui les fait s'inscrire en si grand nombre à des centres de conditionnement physique privés. Bref, il serait à propos de créer dans la programmation une nouvelle catégorie de clientèle qui pourrait s'intituler *Jeunes adultes* et de développer une offre de services adaptée à cette clientèle.

Modèle partenarial

Le CJM est d'accord pour privilégier le partenariat comme principal mode de diffusion des activités sportives et de loisirs car, en général, les organismes partenaires connaissent les besoins de la population et possèdent une expertise significative dans leur milieu respectif. Par contre, dans certains milieux ce mode de diffusion est peu ou pas développé. Ainsi, dans certains arrondissements, il n'y a pas d'organismes partenaires pour assurer l'offre de loisirs ce qui force l'arrondissement à prendre en charge l'offre de services. Il serait donc essentiel que dans les arrondissements où la présence d'organismes est très faible, la ville incite les citoyens à se regrouper et à former des associations fortes, plus à l'écoute des besoins énoncés par les résidents tout en leur offrant un soutien professionnel et une expertise conseil. Le réseautage et le degré d'implication de la Ville énoncés dans le Livre Vert sont pertinents. En effet, la Ville se doit d'agir en tant que rassembleur, en établissant des cadres de références afin que toutes les clientèles soient desservies équitablement. Il a aussi été mentionné que des consultations soient mises sur pied pour mieux répondre aux différentes demandes (6.4). Il serait important de faire participer tous les groupes d'âges aux consultations et d'inciter les jeunes à faire entendre leur voix.

CONCLUSION

En conclusion, le Livre vert sur le Sport et le Loisir est un document qui exprime une vision lucide et consciente des diverses réalités montréalaises, qui véhicule des valeurs qui devraient permettre d'améliorer l'offre de services à travers l'île de Montréal pour l'ensemble de la population. Il propose aussi des actions concrètes, notamment le fait de privilégier le mode partenarial, afin que la qualité de ces services soit bonifiée. De plus, la Politique présente les limites de l'intervention municipale qui se traduisent notamment par les ressources dont la Ville dispose et, la nécessité de travailler avec l'ensemble du milieu associatif pour l'actualiser. Il est aussi impératif que les autres instances gouvernementales, notamment au niveau de l'élite sportive ou lors de la construction d'installations, que ces acteurs investissent en augmentant leur participation financière à la Ville de Montréal. Finalement, pour compléter la liste des stratégies particulières, il serait essentiel de développer l'offre de services pour le bénéfice des jeunes adultes.